

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le mardi 9 juin 2015 à 11 h 00 par  
conférence téléphonique.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la  
Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

CE15-136

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14 MAI  
2015

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 14 mai  
2015.

---

CE15-137

AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UN POSTE DE CONSEILLER EN  
RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en  
recherche afin de pourvoir à un poste vacant, pour une durée de  
cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique  
salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime  
de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des  
régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et de  
l'autoriser à signer ce contrat.

---

CE15-138

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR  
LE FINANCEMENT DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

Il est résolu d'approuver le protocole d'entente entre la Communauté et  
le ministre responsable de la région de Montréal pour l'octroi par le  
gouvernement d'une aide financière maximale de 50 000 \$ afin de  
réaliser l'Agora métropolitaine 2015 et d'en autoriser la signature par le  
directeur général.

---



CE15-139 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'IMAGERIE  
NUMÉRIQUE AÉROPORTÉE

Il est résolu d'adjuger à la firme Géolocation SPRCP inc. le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté, pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante dollars (83 850 \$), plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GEO-2015-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE15-140 REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ADMINISTRATION

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un agent d'administration afin de pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE15-141 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 167-15-1 DE LA MRC DE  
VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de se conformer aux dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-142 RÈGLEMENT NUMÉRO 174 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 174 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé visant à interdire toute nouvelle carrière sur le territoire des municipalités de Saint-Isidore et de Mercier puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-143 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-02 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 15-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville afin d'intégrer les modifications de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* ainsi que d'autoriser les constructions et bâtiments complémentaires ou accessoires et les piscines en zones inondables, puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE15-144

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433 DE LA MRC DE MONTCALM

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au projet de règlement 433 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Moncalm puisque la MRC ne justifie pas adéquatement ses demandes d'agrandissement pour les affectations urbaines, résidentielles de villégiature, écologiques urbaines, de récréation et industrielles, dont certaines requièrent des exclusions à la zone agricole permanente, par un manque d'espaces vacants et à redévelopper à l'échelle régionale comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC situées sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

---

CE15-145

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE SUR LE PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN DE MISE EN VALEUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Il est résolu

De prendre acte du rapport du comité consultatif agricole concernant le Plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles 2015-2020 ;

De donner mandat au directeur général d'évaluer l'impact financier du plan proposé par le comité dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires de la Communauté pour l'exercice 2016 et les suivants.

---

CE15-146

CONSULTATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à transmettre à l'Office national de l'énergie la position de la Communauté dans le cadre de sa consultation publique sur la transparence de l'information relative à la gestion des situations d'urgence sur la base des commentaires fournis par les membres du comité de vigilance métropolitain sur les oléoducs.

---

CE15-147

RÈGLEMENT NUMÉRO 146-03 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu d'approuver le règlement 146-03 de la MRC de L'Assomption modifiant le schéma d'aménagement révisé de troisième génération puisqu'il est conforme au critère 1.2.1 relatif aux seuils minimaux de densité exigés à l'extérieur des aires TOD et des corridors de transport tel que prévu au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE15-148

DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'UTILISATION À  
DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DE TERRAINS À VARENNES ET  
À SAINTE-JULIE, DOSSIERS CPTAQ NUMÉROS 409839 ET 409840

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard des dossiers numéros 409839 et 409840, que la Communauté est favorable à la demande du ministère des Transports du Québec relative à l'utilisation de lots à des fins autres que l'agriculture afin de construire un nouvel échangeur partiel au carrefour de l'autoroute 30 et de la route 229, puisque la demande est conforme aux orientations, objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement relativement à la définition du réseau artériel métropolitain.

---

CE15-149

GRAPPE DE LA MODE

Il est résolu

D'accepter le plan d'affaires de la grappe de la mode et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % du financement de démarrage, soit un montant de dix mille dollars (10 000 \$) ;

D'approuver la convention avec 8866163 Canada Association, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe métropolitaine de la mode pour la période 2015-2017, incluant une contribution maximale de cent mille dollars (100 000 \$) pour 2015, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE15-150

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT SUR  
L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MÉTROPOLITAINE SUR  
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est résolu de prendre acte du rapport de consultation publique de la Commission de l'environnement sur le suivi de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux usées.

---

CE15-151

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT  
LES SÉANCES PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LE PROJET DE PLAN  
MÉTROPOLITAINE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission de l'environnement concernant les séances publiques d'information sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, d'en autoriser la diffusion et de le transmettre à la commission de consultation publique sur le projet de Plan.

---



- CE15-152                    RAPPORT SYNTHÈSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2014
- Il est résolu d'autoriser la transmission au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour l'année 2014 et d'en autoriser la diffusion.
- 
- CE15-153                    NOMINATIONS À LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020
- Il est résolu de recommander au Conseil
- De prendre acte de la démission de M. Roger Lanoue à titre de membre et de président de la Commission de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ;
- De nommer M. Michel Séguin, membre de la Commission, pour agir à titre de président ;
- De nommer Mme Marie-Pierre Ippersiel, vice-présidente d'Écotech-Québec, comme membre de la Commission à titre de représentante du milieu des affaires.
- 
- CE15-154                    DEMANDE DE NATURE ACTION POUR L'ALIÉNATION DE LOTS EN ZONE AGRICOLE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 409335
- Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier numéro 409335, que la demande d'aliénation de Nature-Action Québec en faveur de la Ville de Mascouche d'une superficie approximative de 200 hectares s'inscrit pleinement dans les orientations, objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) puisque :
- La demande vise la protection et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains ainsi que des milieux humides et que le projet contribue de façon significative à l'atteinte des objectifs 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5 du PMAD qui visent notamment la protection de 17 % du territoire du Grand Montréal, la protection des paysages et du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain ainsi que la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques ;
  - Le caractère exceptionnel et l'ampleur de la demande, tant au plan de la valeur écologique que de la superficie demandée, n'auront pas d'effet d'entraînement pour des demandes similaires ailleurs en zone agricole ;
  - Le projet préconise un concept intégrateur de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, patrimoniaux et d'accessibilité ;
  - Le montage financier prévu du projet comprend trois sources de financement public dont la Ville de Mascouche, le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
-



- CE15-155                   SONDAGE CONCERNANT LE CHAUFFAGE AU BOIS
- Il est résolu de prendre acte du rapport du sondage sur le chauffage résidentiel au bois réalisé par la firme BIP Bureau d'intervieweurs professionnels.
- 
- CE15-156                   NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017 DE LA COMMUNAUTÉ
- Il est résolu de recommander au Conseil de désigner la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. comme vérificateur de la Communauté pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, conformément aux conditions de l'appel d'offres public numéro FI-2015-01 et de sa soumission, pour les montants forfaitaires de 21 500 \$ pour l'exercice 2015, 22 000 \$ pour l'exercice 2016 et de 22 500 \$ pour l'exercice 2017 plus les taxes applicables.
- 
- CE15-157                   ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 22 MAI 2015
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 29 avril au 22 mai 2015.
- 
- CE15-158                   RAPPORT DE MONITORING DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
- Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter, conformément à l'article 2.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'édition 2015 du Rapport de monitoring du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 
- CE15-159                   MODIFICATION DU PROGRAMME DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE
- Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC15-018 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 
- CE15-160                   CONFÉRENCE THÉMATIQUE DE MONTRÉAL EN VUE D'HABITAT III
- Il est résolu
- D'autoriser le versement d'une somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$) au Fonds d'Habitat III aux fins de l'organisation de la Conférence thématique de Montréal préparatoire à Habitat III, qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2015, cette somme servant notamment à assurer la participation de délégations provenant de pays en voie de développement ;

.../7



CE15-160  
suite D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis aux fins de la tenue de cette conférence.

---

CE15-161 RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission du transport concernant la pertinence d'élargir la portée du règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain et d'en autoriser la diffusion ;

De donner mandat au directeur général d'entreprendre les démarches afin de donner suite aux recommandations de la Commission et de déposer au Comité exécutif un plan de travail à cet égard.

---

CE15-162 APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU VOLET MÉTRO DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA 2015-071 de son conseil d'administration concernant la cession des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 sur le territoire de la ville de Laval.

---

CE15-163 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-154 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA 2015-056 de son conseil d'administration concernant le programme « Réno-Infrastructures phase 2 » ;

L'emprunt de trois cent millions de dollars (300 000 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-154 de la Société de transport de Montréal afin de financer le programme « Réno-Infrastructures phase 2 » portant sur le remplacement des infrastructures du réseau de métro en fin de vie d'utilisation ou en fin de vie utile.

---

CE15-164 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Il est résolu de prendre acte du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'Agence métropolitaine de transport.

---



CE15-165 CANDIDATURES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'informer la Société Aéroports de Montréal de l'intention de la Communauté de soumettre de nouvelles candidatures pour combler le poste de M. Mario Messier comme administrateur de la Société compte tenu de l'échéance de son mandat.

---

CE15-166 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATURES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu de maintenir les règles de répartition géographique sur le territoire métropolitain qui étaient fixées par la Société Aéroports de Montréal pour les candidatures soumises par la Communauté pour constituer son conseil d'administration malgré que cette société ait modifié ses règlements administratifs pour en retirer cette exigence.

---

CE15-167 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 18 JUIN 2015

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 18 juin 2015.

---

CE15-168 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET ÉNERGIE EST

Il est résolu

D'autoriser le directeur général à embaucher deux analystes-rédacteurs pour une période de six mois, de juillet à décembre 2015, pour la consultation portant sur le projet Oléoduc Énergie est pour une somme maximale de 70 000 \$ disponible au poste budgétaire 02-400-05-410 ;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour y donner effet.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 29 mai 2015 du directeur général au maire de la Ville de Mirabel, M. Jean Bouchard, concernant le projet de gare à Mirabel.
- Lettre du 14 mai 2015 adressée au président par M. Sylvain Perron, chargé de projet de la Fondation David Suzuki et coordonnateur du Mouvement Ceinture verte concernant le changement de zonage le long de l'autoroute 30.
- Résolution 15-04-29-05 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant une demande de modification à la Loi sur la fiscalité municipale à l'égard de la taxation sur les pipelines.
- Résolution de la Corporation d'aménagement de la Rivière l'Assomption concernant la circulation de l'information entre les organismes de gestion de l'eau.
- Résolution CA15 08 0316 de l'arrondissement de Saint-Laurent concernant les écoterritoires de l'agglomération de Montréal.



#### Projet de plateforme de compostage de la compagnie Visio Enviro Progressive

- Lettre du 26 mai 2015 du maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, adressée au ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel.
- Lettre du 26 mai 2015 du maire de la Ville de Mascouche, M Guillaume Tremblay, adressée au ministre Heurtel en appui à la Ville de Terrebonne contre ce projet.

#### Tests hydrostatiques - canalisation 9B de la firme Enbridge

- Résolution 15-04-22-30 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Résolution 243-05-2015 de la Ville de Terrebonne.
- Copie d'une lettre du 14 mai 2015 adressée à la mairesse de Baie-D.Urfé, Mme Maria Tutino, par le directeur, Affaires publiques pour l'Est du Canada d'Enbridge, M. Eric Prud'Homme.

#### Voies réservées sur l'autoroute 15

- Résolution 183-05-2015 de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.
- Résolution 2015-05-146 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
- Résolution 2015-05-260 de la Ville de Boisbriand.
- Résolution 2015-259 de la Ville de Sainte-Thérèse.
- Résolution 15-05-078 de la Ville de Pointe-Calumet.
- Résolution 2015-05-145 de la Ville d'Oka.
- Résolution 2015-05-185 de la Ville de Rosemère.
- Résolution numéro 2015-05-14.114 de la Ville de Deux-Montagnes.
- Résolution 2015-05-99 de la Ville de Lorraine.
- Résolution 2015-05-272 de la Ville de Blainville.
- Résolution 2015-05-138 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.
- Résolution CM-10332/15-05-19 de la Ville de Saint-Jérôme.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Les résolutions numéros CE15-136 à CE15-168 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire